

Paul Atanga Nji, Ministre de l'Administration territoriale vient d'interdire la vente des armes dans six régions du pays. Notamment l'Adamaoua, le Centre, l'Ouest, le Nord-ouest, le Sud-ouest et le Littoral.

Le ministre dit constater que plusieurs personnes détiennent des armes à feu, modernes ou de fabrication artisanale, sans la moindre autorisation correspondante. Il estime qu'à ce jour, le nombre d'armes à feu en circulation est largement supérieur à celui des autorisations dûment accordées par les autorités compétentes. «

Cette situation est davantage aggravée par le fait que, contrairement à ce que prescrit la loi, les responsables des différentes armureries ne tiennent pas toujours, de manière systématique, des fichiers numériques et physiques devant permettre de retracer toutes les opérations qu'ils ont effectuées », déplore l'autorité.

Bien plus, « ce manquement de la part des responsables des armureries ne permet pas à l'Administration de disposer, en temps réel, d'informations utiles et fiables sur les dates d'entrée et de sortie des armes et munitions vendues ou achetées par ces derniers, les caractéristiques desdites armes et munitions, les quantités stockées et vendues, ainsi que sur l'identification, le domicile ou la résidence des différents clients », ajoute Paul Atanga Nji.
